

Procès-Verbal

Séance du 23 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois du mois de novembre à 18h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÉQUE, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON, et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST.

Absents : Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Jean-Yves DECOCK se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2023
- Approbation de la défiscalisation de la contribution au budget incendie du SIEAB 2023,
- Nomination des délégués du SIEAB,
- Approbation du contrat d'assurance du personnel CNP assurance 2024,
- Cimetière : Création de cavurnes, tarifs et durée d'un emplacement
- Approbation de la liste des commissaires pour la commission Communal des Impôts directs,
- Approbation de la décision modificative n°5 emprunts (intérêts)
- Approbation de la décision modificative n°6 Chapitre 012 le personnel non titulaire,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 09 octobre 2023

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 09/10/2023.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation de la défiscalisation de la contribution au budget incendie du SIEAB 2023

Madame le Maire informe que les bornes incendie de Marseille en Beauvaisis appartiennent à la commune et doit être mis au budget le montant de la contribution des hydrants, une délibération devant être votée en ce sens. En 2023, le montant est de 5 246€ avec une diminution de la contribution par rapport à 2022.

Le conseil municipal est également informé que cette délibération de défiscalisation est à prendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'agglomération Beauvaisienne).

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération de défiscalisation pour un montant de 5 246€

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Nomination des délégués du SIEAB 2023

Madame le Maire informe qu'il faut désigner des délégués au sein du syndicat SIEAB, afin de remplacer les délégués qui ne font plus partie du Conseil Municipal, nommer deux titulaires et deux suppléants. Elle explique également que les membres délégués doivent être disponibles, les réunions du SIEAB ayant lieu le matin et qu'il faut impérativement 2 délégués présents à chaque séance.

- Monsieur René THIEBAUT et Madame Isabelle DUBUT se proposent comme titulaires
- Messieurs Francis DELABY et Antonio PREVOST se proposent comme suppléants

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sont donc désignés, à l'unanimité, les membres délégués du SIEAB :

Membres titulaires :

Isabelle DUBUT
René THIEBAUT

Membres suppléants :

Francis DELABY
Antonio PREVOST

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation du contrat d'assurance du personnel CNP assurance 2024

Madame le maire informe les membres présents de la reconduction du contrat d'assurance du personnel CNRACL et IRCANTEC auprès de CNP assurance pour l'année 2024, assurance couvrant une partie des salaires versés lors d'arrêts maladies.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction du contrat d'assurance, auprès de la CNP, pour 2024.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cimetière : création de cavurnes tarifs et durée d'un emplacement.

Madame le Maire expose qu'à la demande d'un administré, il est envisagé de délimiter un emplacement au cimetière, afin d'y installer des cavurnes ou jardins d'urnes. Elle explique qu'il s'agit de petits caveaux où peut être déposé une ou plusieurs urnes sur lesquels il est possible de poser une stèle. Madame le Maire propose de créer 6 emplacements d'1 mètre sur 1 mètre sur lesquels les propriétaires de concessions pourront installer une cavurne de leur choix. Après concertation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, une tarification de la concession cavurne est proposée à 115.00€ pour 30 ans. Comme les concessions cimetière et le columbarium, 30% du montant de la concession sera versé au CCAS, le reste à la commune.

Elle précise que le 3^{ème} mur du Columbarium est en cours de construction, les 2 autres étant complets.

Messieurs Antonio PREVOST, René THIEBAUT et Francis DELABY se rendront prochainement au cimetière afin de délimiter le terrain des concessions cavurnes et faire une inspection du cimetière.

Monsieur Jean-Yves DECOCK souligne également qu'il sera nécessaire en 2024 de revoir la tarification générale, la durée des concessions et du columbarium ainsi que la réglementation du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création de 6 emplacements de cavurnes d'un mètre par un mètre pour un montant de 115.00€ pour une durée de 30 ans et 30% versés au CCAS et le reste à la commune.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation de la liste des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le maire expose qu'il faut proposer une liste de 24 personnes à la DDFIP pour la Commission Communale des Impôts Directs : 12 titulaires et 12 suppléants dont 6 d'entre eux, de chaque liste, seront retenus, par la DDFIP, afin de siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Madame Le Maire est membre de droit de la CCID et ne sera donc pas mentionnée dans les personnes proposées.

Titulaires	Suppléants
- M. Jean-Yves DECOCK	- Mme Aurélie LEVEQUE
- M. Francis DELABY	- Mme Cynthia COTELLE
- M. Gérald LAQUERRIERE	- Mme Françoise LEMARCHAND,
- M. René THIEBAUT	- M. Antonio PREVOST
- M. Hervé MARTIN	- Mme Martine LANGLOIS
- Mme Suzanne COUROUBLE	- M. Thibaut HULLAERT
- Mme Katia BOQUET	- Mme Servane CARON
- Mme Danielle GODDYN	- Mme Nadège LECLERC
- Mme Carole CORTES	- M. Mickaël VERCOUTRE
- M. Ludovic NOLLET	- Mme Yolande BOTTE
- Mme Anne-Marie SMESSAERT	- M. Loïc NOLLET
- M. Gérald L'INSTRUISEUR	- Mme Isabelle TARDIVEAU

La liste de 24 commissaires est validée, à l'unanimité, par les membres du conseil, pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation de la décision modificative n°5 : emprunt

Madame le Maire expose le besoin de réaliser une décision modificative concernant les emprunts du fait que les intérêts de cette année ont augmenté.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, de réaliser le virement de crédit à inscrire au BP 2023 suivant : **DECISION MODIFICATIVE N°5**

CREDITS A OUVRIR

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
66 Charges financières	66111	5 200 EUROS

CREDITS A REDUIRE

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
172 REFECTION DE BATIMENT MAIRIE	21311	5 200 EUROS

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation de la décision modificative n°6 : Le personnel non titulaire

Madame le Maire expose le besoin de réaliser une décision modificative pour le chapitre 012 concernant le personnel non titulaire. Elle explique que de nombreuses absences ont entraîné un besoin de remplacement important engendrant un coût significatif.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, de réaliser le virement de crédit à inscrire au BP 2023 suivant : **DECISION MODIFICATIVE N°6**

CREDITS A OUVRIR

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
012 Charges personnel et frais assimilés	6413	65 000 EUROS

CREDITS A REDUIRE

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
172 REFECTION DE BATIMENT MAIRIE	21311	65 000 EUROS

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

1/ Présentation de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour la commune de Marseille en Beauvaisis.

Madame le Maire explique que cette prime accordée d'office au personnel de l'état et personnel hospitalier, sera une décision de l'organe délibérant pour les collectivités territoriales. Cette prime est variable suivant les salaires et certaines conditions sont requises.

Madame le Maire précise également qu'il n'y a pas eu d'augmentation pour les agents depuis 2021 et que la prime « COVID » a été refusée lors du précédent conseil. Elle est favorable à la distribution de cette prime et demande aux conseillers d'y réfléchir.

Monsieur Gérald LAQUERRIERE précise qu'il serait bon de calculer le coût et Monsieur Jean-Yves DECOCK invite tous les conseillers à se réunir pour prendre connaissance de tous les détails de cette proposition et en débattre en préparation d'un prochain conseil municipal. L'ensemble des conseillers sont d'accord pour y travailler.

2/ Madame le Maire présente l'attestation concernant Madame AUGAIT, autorisant d'engager toutes les poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par les soins de Madame le Maire.

3/ Madame le Maire évoque la réglementation pour le parking de l'école. Elle précise attendre prochainement la délibération de la CCPV pour la rétrocession. Une réunion de commission sera alors nécessaire afin de mettre en place la réglementation de ce parking.

4/ Madame le Maire informe que le SMOTHD (achat des prises fibres) est de nouveau en partenariat avec la CCPV et qu'une prochaine délibération sera à prendre au prochain conseil.

5/ Une délibération pour la Convention Territoriale Globale 2023-2027 de la Picardie Verte sera également au prochain conseil.

6/ Présentation de la location des décorations de Noël de la commune par l'entreprise « DECOLLUM ».

Madame le Maire explique que le parc des décorations de Noël est obsolète (décorations cassées, trop lourdes pour les nouveaux poteaux, lampes manquantes, etc..) et qu'il est nécessaire de le renouveler. La société DECOLLUM a proposé une location pour 4 ans qui garantit le remplacement de toutes pièces défectueuses. Elle précise qu'au bout des 4 ans, le rachat des décorations est possible à 3% de la valeur totale du prix accordé par la société et le montant de la location est de 1 800€/an. Elle détaille la répartition des décorations dans la commune et informe que celles-ci arriveront très prochainement et seront installées dès la réception.

7/ La date du prochain conseil municipal est arrêtée au Jeudi 14 décembre 2023

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Jean-Yves DECOCK

Maire,



Isabelle DUBUT